



## PREAVIS MUNICIPAL N° 02/2018 AU CONSEIL COMMUNAL DE MORRENS

### DEMANDE DE CREDIT D'INVESTISSEMENT POUR LES AMENAGEMENTS DE LA LIGNE TL 54

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

#### Contexte

Le Canton de Vaud, qui organise le réseau régional, a mandaté les tl pour étudier l'exploitation de l'extension de la ligne TL 54 depuis Cheseaux-sur-Lausanne jusqu'à l'arrêt Grand Mont (Le Mont-sur-Lausanne), en passant par Morrens et Cugy. Dans ce cadre, des aménagements seront nécessaires pour permettre la traversée de Morrens. Nous aurons ainsi une ligne périurbaine de Renens gare au Mont-sur-Lausanne.

La traversée de Morrens présente en son cœur de village un goulet d'étranglement rendant impossible les croisements et pénalisant la circulation. Il n'est pas rare que des véhicules doivent engager une marche arrière pour laisser passer la circulation en sens opposé.

Le réseau viaire est complexe puisque 7 voies convergent à l'intérieur du bourg, géré par une zone 30 et des priorités à droite. A noter qu'un sens unique à la circulation sera instauré au chemin de l'Eglise dans le sens de la place de l'Eglise.

La mise en service du projet est prévue en décembre 2018.

#### Le projet de traversée de la ligne 54

Pour des raisons de sécurité et d'exploitation, il n'est pas envisageable que la ligne TL 54, exploitée en véhicule articulé (longueur 18.7m), circule sur ce réseau en l'état. Un essai véhicules a été réalisé le 8 février 2016. Celui-ci a montré que le croisement était également très difficile dans la courbe en sortie de village en direction de Cheseaux-sur-Lausanne.

2 arrêts seront marqués :

- Un arrêt desservant centre, à proximité de la salle Davel en direction de Cugy
- Un arrêt proche de l'arrêt existant Morrens, Poste - cet arrêt sera déplacé de quelques mètres en direction de Cheseaux

#### Les aménagements routiers

Les pistes de réflexion évoquent une régulation dynamique du réseau par feux, déclenchée par l'arrivée d'un véhicule de la ligne TL 54. Lors de l'arrivée d'un véhicule TL le reste du réseau serait bloqué par un feu rouge et le bus pourrait traverser les tronçons étroits sans difficulté. A la sortie du secteur régulé, le réseau serait libéré et pourrait s'écouler comme le reste de la journée. Il est à noter que la courbe en direction de Cheseaux ne permet pas le croisement et devra intégrer la zone régulée.

Cette solution a fait l'objet d'investigations de la part du Canton de Vaud.

Elles concluent sur la nécessité d'aménagements routiers de génie civil :

- aménagement de deux arrêts de transport public avec abribus, fondation pour abri
- élargissement de la chaussée avec soutènement sur la rte de Cheseaux
- démontage, resserrement latéral des bordures et reconstitution de la chaussée sur la route de Cugy
- travaux de fouille pour mâts

ainsi que la mise en place de deux couverts de bus, le marquage routier, la signalisation, l'éclairage des couverts, la mise en place et mise en service des feux.

### **Financement**

Le devis établi par l'entreprise Courdesse & Associés pour les divers aménagements se montent à un montant de CHF 390'000.-. Celui-ci comprend les travaux de génie civil, les couverts, le marquage, la mise en place des feux ainsi que les honoraires d'étude, enquête, honoraires d'exécution et géomètre, la récapitulation des coûts est la suivante :

Génie civil :

Travaux de fouille pour mâts	Fr. 82'200.-
Travaux pour arrêts TP y.c. suppression îlots	Fr. 58'000.-
Elargissement de la chaussée, y.c. soutènement	Fr. 36'000.-
Fondation pour abri	Fr. 22'000.-
Couvert arrêt de bus (2p)	Fr. 30'000.-
Marquage, signalisation, (offre Signal)	Fr. 9'000.-
Eclairage couvert (électricien)	Fr. 3'000.-
Intervention, mise en place et mis en service feux (offre ACET SA)	Fr. 60'459.50
Levé préliminaire	Fr. 1'215.-
Honoraires Etude, Enquête, Appel d'offre	Fr. 12'943.10
Honoraires Exécution	Fr. 13'519.30
Honoraires géomètre, servitude, complément selon coût de l'ouvrage, couvert, signalisation	Fr. 33'800.-
Divers et imprévus 5%	Fr. 27'863.10
<b>Total</b>	<b>Fr. 390'000.-</b>

### **Conclusions**

La demande de préavis Municipal est d'accorder CHF 390'000.- pour les aménagements routiers de la ligne TL 54.

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

Le Conseil communal de Morrens après avoir :

- vu le préavis no 02/2018 de la Municipalité
- entendu la commission des finances
- entendu la commission ad hoc

### **décide**

- d'accorder à la Municipalité un crédit d'investissement d'un montant de CHF 390'000.- destiné à la réalisation des aménagements routiers nécessaires au passage de la ligne TL 54.
- d'autoriser la Municipalité à prélever la somme nécessaire sur les liquidités courantes ou alors, si ces dernières n'étaient pas suffisantes, à recourir à l'emprunt aux meilleures conditions auprès d'un établissement financier et dans le cadre du plafond d'endettement.

- d'autoriser la Municipalité à porter cette dépense à l'actif du bilan, son amortissement intervenant selon la législation en vigueur, soit sur une durée de 30 ans.

Cet investissement entrainera une charge d'intérêts passifs de Fr. 5'000.- par année, ainsi qu'un amortissement annuel de Fr. 13'000.-. Ces montants, d'un total de Fr. 18'000.- par année, seront portés à charge, dans les comptes de fonctionnement de la Commune.

Ainsi délibéré par la Municipalité dans sa séance du 28 février 2018 pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

**AU NOM DE LA MUNICIPALITE**

Le syndic

La secrétaire

  
Jean-Paul Raemy

  
Valérie Zumbrunnen Villars

C.C. du 26.03.2018

Réf.: Katia Cruchon

Morrens, le 28 février 2018